



## Réunion des États parties

Distr. générale  
6 mars 2009  
Français  
Original : anglais

---

### Réunion extraordinaire

New York, 6 mars 2009

## Rapport de la Réunion extraordinaire des États parties

### I. Introduction

1. La Réunion extraordinaire des États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer s'est tenue à New York le 6 mars 2009, conformément à l'article 4 de l'annexe VI de la Convention (Statut du Tribunal international du droit de la mer) aux fins de l'élection d'un membre du Tribunal. Il s'agissait de pourvoir, pour le restant de son mandat devant prendre fin le 30 septembre 2014, le siège laissé vacant par le décès du juge Choon-Ho Park (République de Corée) le 12 novembre 2008. La date de l'élection avait été fixée par le Président du Tribunal après consultation des États parties conformément au paragraphe 1 de l'article 6 du Statut du Tribunal.

2. La Réunion était saisie des documents suivants : note du Greffier du Tribunal sur les procédures applicables à l'élection (SPLOS/185); liste des candidats désignés par les États parties (SPLOS/186); et notices biographiques des candidats proposés par le Gouvernement de la République de Corée et par le Gouvernement de la République d'Indonésie (SPLOS/187).

### II. Ouverture de la Réunion extraordinaire

3. La Réunion extraordinaire a été ouverte par M. Yuriy Sergeyev (Ukraine), Président de la dix-huitième Réunion des États parties.

4. La Réunion a observé une minute de silence à la mémoire de feu le juge Choon-Ho Park.

5. Aux fins de la conduite de ses travaux, la Réunion extraordinaire a décidé de maintenir la composition du Bureau élu<sup>1</sup>, y compris la présidence, et celle de la Commission de vérification des pouvoirs nommée par la dix-huitième Réunion, suivant ainsi la pratique établie par la première Réunion extraordinaire des États

---

<sup>1</sup> En procédant à un remplacement : Katy Lin (Australie) a remplacé Dean Marc Bialek (Australie) comme Vice-Présidente.



parties tenue en août 2003 et observée par la Réunion extraordinaire des États parties tenue le 30 janvier 2008 (voir SPLOS/170, par. 5).

### **III. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

6. Le Président a présenté l'ordre du jour provisoire (SPLOS/L.58). La Réunion a adopté l'ordre du jour (SPLOS/188) et approuvé l'organisation des travaux proposée par le Président.

### **IV. Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs**

7. La Commission de vérification des pouvoirs s'est réunie le 6 mars 2009 sous la présidence de M<sup>me</sup> Miriam Mac Intosh (Suriname). La Présidente a ensuite présenté le rapport de la Commission (SPLOS/189). Elle a déclaré que la Commission avait examiné et accepté les pouvoirs des représentants à la Réunion extraordinaire de 156 États parties à la Convention. La Réunion extraordinaire a approuvé le rapport de la Commission.

### **V. Élection d'un membre du Tribunal international du droit de la mer**

8. Le Président a fait une déclaration sur les procédures d'élection, rappelant les articles 2, 3, 4 et 6 du Statut du Tribunal, ainsi que l'article 70 du Règlement intérieur des réunions des États parties (SPLOS/2/Rev.4).

9. L'élection s'est déroulée en un tour de scrutin et les représentants de l'Égypte, de Haïti et de l'ex-République yougoslave de Macédoine ont fait office de scrutateurs.

10. Sur 155 votants (dont aucun bulletin nul et aucune abstention), la majorité requise était de 104 voix pour qu'un candidat soit élu, à condition que cette majorité comprenne la majorité des États parties (soit 79 au moment de l'élection). M. Jin-Hyun Paik (République de Corée) a obtenu 113 voix au premier tour de scrutin et a donc été élu pour achever le mandat de neuf ans de son prédécesseur qui doit prendre fin le 30 septembre 2014.

11. Le Président a prononcé une allocution dans laquelle il a félicité M. Paik de son élection comme membre du Tribunal international du droit de la mer.